



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-04

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 décembre 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 15-04 au règlement de lotissement numéro 03-48 –
Lot projeté 5 820 915 : rue de la Fabrique**

Nature et effets de la dérogation mineure

Le requérant présente une demande de dérogation mineure concernant la superficie minimale obligatoire pour un lot en milieu partiellement desservi par un réseau d'égout municipal tel que prescrit à l'aliéna d) de l'article 42 du règlement de lotissement numéro 03-48.

Si la demande de dérogation mineure est accordée, elle permettra au requérant de diminuer de 2,1 mètres carrés la superficie minimale obligatoire pour un lot en milieu partiellement desservi par un réseau d'égout municipal, et ce, afin d'autoriser une superficie minimale de 997,9 mètres carrés pour le lot 5 820 915.

État actuel de la réglementation

Tel que prescrit à l'aliéna d) de l'article 42 du règlement de lotissement numéro 03-48, la superficie minimale d'un lot en milieu partiellement desservi par un réseau d'égout municipal est de 1 000 mètres carrés.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 16^e jour de novembre 2015.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière